



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	7 Novembre 2016	Séance du : 16 Novembre 2016
	<b>Votes</b> : 41	L'An Deux Mille Seize, et le seize novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de CANET, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Miche SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGEUTTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Francis BARDEAU (Nébian) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Bernard COSTE (Octon).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

### **Objet : ZAC de la SALAMANE – Vente de la parcelle référencée 4.1 – Autorisation donnée au Président**

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que la SCCV Castellum Promotion fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 4.1 » d'une superficie d'environ 7460 m<sup>2</sup> située sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de 70 HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 522 200 € HT.

Il précise que la surface du lot 4.1 sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Monsieur BRUN ajoute que la SCCV Castellum Promotion souhaite acquérir cette parcelle afin d'y exercer les activités d'hôtellerie et de restauration.

Comme tenu de ces informations il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 4.1 », d'une surface d'environ 7460 m<sup>2</sup> à la SCCV Castellum Promotion, au prix de 70 HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 522 200 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la vente de la parcelle référencée «Lot 4.1», d'une surface d'environ 7460 m<sup>2</sup> à la SCCV Castellum Promotion, au prix de 70 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 522 200 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20161122-2016-11-16-04-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2016  
Date de réception préfecture : 22/11/2016